



Futur contrôle t

CE QUI VOUS ATTEND VRAIMENT

Tremblez, automobilistes : il paraît qu'en 2018 le contrôle technique sera deux fois plus long, deux fois plus sévère et deux fois plus cher... Info ou intox ? Les deux ! Tentons d'y voir plus clair en démêlant le vrai du faux.

La refonte du contrôle technique, c'est le "very bad buzz" automobile du moment. Et pour cause : à lire certains gros titres, l'épreuve va devenir si ardue qu'un véhicule sur deux risque d'être recalé dès janvier 2018. Pire, en cas de contre-visite, on ne disposera, dit-on, que de 24 heures pour effectuer les réparations. Terrifiant ! Mais plus ou moins exact... Ce qui est sûr, c'est que l'épreuve va bel et bien être remise à plat pour cause d'harmonisation européenne. Les contours de cette réforme sont d'ailleurs connus depuis mars dernier*, mais le sujet n'a commencé à faire causer qu'en août. Pourquoi ? Parce qu'un contrôleur, alors interrogé par une télé, s'est pris les pieds dans le banc à rouleaux en annonçant, à tort, le passage de 124 à... 400 points de contrôle ! Depuis, les reportages anxieux (et approximatifs) se sont succédé. Au point qu'aujourd'hui les automobilistes tremblent à l'idée de soumettre leur auto à l'épreuve en 2018. Nombreux sont ceux qui veulent donc anticiper l'échéance pour éviter le couperet. Alors, faut-il se précipiter dans le premier centre venu pour être tranquille ? *Auto Plus* fait le point. ■



GARE AUX RUMEURS...

"Il paraît que l'épreuve va sérieusement se corser dès le 1^{er} janvier"

FAUX C'est pour le 20 mai 2018. Pas de panique, donc : la nouvelle version du contrôle technique n'entre pas en vigueur dans un mois et demi, mais dans six. D'ici là, l'épreuve n'évoluera pas d'un iota. En clair, aucun nouveau point de contrôle ne fera son apparition le 1^{er} janvier.

"Le contrôle technique sera trois fois plus sévère, avec 400 points de contrôle"

FAUX, MAIS... Il n'y aura "que" 124 actuellement. Au fond, la liste des organes vérifiés n'évolue pas énormément. En revanche, le contrôleur s'attachera à les explorer plus en détail. Un exemple : l'état des plaquettes pourra déboucher sur trois constats, contre deux auparavant : usure importante sans atteindre la marque minimale ; usure excessive avec marque minimale atteinte ; usure telle que la marque minimale n'est plus visible

(support de plaquette proche du disque). Autre cas : pour une fuite d'huile, le distinguo sera fait entre un suintement et un "écoulement permanent"... Bref, plus que d'une multiplication des contrôles, il s'agit d'un approfondissement des mesures.

"Le nombre de défauts soumis à contre-visite va littéralement exploser"

VRAI Ils vont passer de 196 à... 467 ! Et là, ça va faire très, mais alors très mal. Déjà, parce que des dizaines de défauts pour l'heure non rédhibitoires deviendront des défaillances majeures soumises à contre-visite (à faire réparer sous deux mois). Ensuite, parce que d'autres défauts déjà concernés par une contre-visite deviendront des défaillances critiques qui entraîneront une interdiction de circuler... immédiate ! Quelques exemples : efficacité du freinage inférieure à 50% de la valeur limite, aucun feu stop ne fonctionne, grave fêlure ou déformation d'un longeron, ancrage des ceintures gravement détérioré ou arraché, etc. Et des comme ceux-là, il y en a, mine de rien, 127 !

"Avec cette réforme, la moitié des voitures risquent d'être recalées"

PRESQUE... Entre 30 et 40% de contre-visites attendues, contre près de 18% pour l'instant. C'est, selon nos informations, la tendance qui se dégage. En clair, le nombre de véhicules particuliers en contre-visite pourrait, dans le pire des cas, passer de 3 à... 6 millions par an à compter du 20 mai 2018 ! Parmi eux, combien risquent d'être interdits de circuler le jour du contrôle pour cause de défaillance critique ? La seule estimation, à prendre avec des pincettes, fait état d'un petit 3%. Soit 500 000 voitures potentiellement clouées au sol, car jugées extrêmement dangereuses.

"En cas de défaillance critique, il faudra effectuer les réparations dans les 24 heures"

FAUX Toujours deux mois pour réparer, mais interdiction de circuler immédiate. Si une seule défaillance critique est décelée, le contrôleur éditera une vignette dont la validité

technique



NEWSPRESS

EN BREF, LES DIFFÉRENCES

Petite comparaison chiffrée entre la version actuelle de l'épreuve et celle qui se prépare.

AVANT

10 fonctions testées : identification, freinage, direction, visibilité, éclairage/signalisation, liaison au sol, structure/carrosserie, équipements, organes mécaniques, pollution/niveau sonore. Plus deux fonctions complémentaires spécifiques aux véhicules à gaz et aux électriques/hybrides.

124 points de contrôle pouvant entraîner 453 défauts :

- 257 défauts mineurs = pas de contre-visite
- 196 défauts soumis à contre-visite = validité du contrôle de deux mois.

APRÈS

9 fonctions testées : identification, équipements de freinage, direction, visibilité, feux/dispositifs réfléchissants et équipement électriques, essieux/roues/pneus/suspension, châssis et accessoires du châssis, autre matériel (ceintures, airbags, Neiman...), nuisances.

132 points de contrôle pouvant entraîner 606 défaillances :

- 139 défaillances mineures = pas de contre-visite
- 340 défaillances majeures soumises à contre-visite = validité du contrôle de deux mois
- 127 défaillances critiques soumises à contre-visite = validité du contrôle limitée au jour même



A. PAUWARD

sera limitée au jour même, jusqu'à minuit. Passée cette heure, le véhicule ne pourra donc plus rouler : aucun blocage administratif ne sera mis en place, mais on risquera un PV à 135 €. Outre le fait que cette sanction risque de créer de sacrées tensions dans les centres, elle pose un gros souci : si vous apprenez la nouvelle à 18h30, vous aurez peu de chances de trouver un garage ouvert où la déposer illico. Dès lors, que faire ? Si vous ramenez l'auto chez vous, il faudra soit braver l'interdit dès le lendemain, soit faire appel à un dépanneur... Duraille ! Bon à savoir : contrairement à ce qui a été dit, vous n'avez pas 24 heures pour effectuer les réparations, mais bien deux mois. En clair : votre auto peut rester tout ce temps à l'atelier. Sachant que, passé ce délai, il faudra repasser toute l'épreuve (et non la seule contre-visite).

"Le contrôle technique va durer plus longtemps"

VRAI Comptez 5 à 10 minutes de plus, a priori. Les contrôleurs devront se familiariser avec la nouvelle version de l'épreuve

et, disent-ils, mener des contrôles plus poussés et plus précis. Ainsi, la durée de l'examen pourrait augmenter de 5 à 10 minutes, passant de 30-35 minutes en moyenne à 40-45 minutes.

"Le tarif de l'épreuve risque de s'envoler, jusqu'à atteindre 100 €"

FAUX, MAIS... Une hausse possible de 10%.

Facturé, en moyenne, environ 69 € en 2017**, le contrôle technique pourrait approcher les 75 €... ou pas : selon Mickael Barbosa, fondateur du comparateur de prix du contrôle technique Simplauto.com, la guerre commerciale que se livrent les 6274 centres en activité (au 31 décembre 2016) – dont 872 indépendants très agressifs sur les prix – est telle qu'une hausse franche et nette semble peu probable. A voir. Ce qui est sûr, par contre, c'est que des augmentations discrètes d'ici à mai 2018 (un euro par-ci, un autre par-là, histoire de nous faire avaler la pilule en douceur) seraient, elles, parfaitement injustifiées. Donc inadmissibles. Comptez sur nous pour veiller au grain.

"La contre-visite va devenir systématiquement payante"

VRAI Comptez 10 à 15 € à remettre au pot. Pour sûr, les contre-visites offertes deviendront rares. Deux raisons invoquées : elles seront plus longues et aussi plus fréquentes, vu la recrudescence attendue de véhicules recalés.

Auto Plus BILAN

Adoptez la bonne stratégie

Alors, faut-il anticiper son contrôle technique (CT) ? Certes, vous avez tout à fait le droit de passer l'épreuve plusieurs mois avant l'échéance de validité de la vignette. Mais si votre auto est en bon état et son entretien suivi, le futur CT est loin d'être insurmontable. Par contre, si elle présente des défauts importants, mieux vaut peut-être y passer avant le 20 mai (ou, plus sage, effectuer les réparations ad hoc avant !). Enfin, pour parer à toute hausse de prix induite et/ou au rush dans les centres entre janvier et avril, vous pouvez très bien réserver et régler votre examen plusieurs semaines (ou mois) à l'avance – via les sites Web des réseaux ou dans les centres partenaires de Simplauto.com –, histoire d'être serein.